

DIRECTION GENERALE

Département Inspection Contrôle

Affaire suivie par : ##### #####

Réf. : DG_DIC/M2023_00285

Affaire suivie par : ##### #####

Madame ##### #####
Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale
EHPAD Multisites L'Assemblée
6 rue des Chaufourniers
85110 CHANTONNAY

Nantes, le 4 septembre 2023

Madame la Présidente,

Nous avons eu l'honneur d'accuser réception, le 8 août dernier, des observations que vous avez formulées dans le cadre de la procédure contradictoire relatives au rapport initial d'inspection et aux demandes de mesures correctives envisagées.

Après analyse de vos observations par la mission, nous vous demandons de mettre en place les mesures correctives retenues dont vous trouverez le détail dans le tableau ci-joint, assorties de niveaux de priorité et de délais.

Les délais commenceront à courir à compter de la date de réception du présent document.

Enfin, nous vous demandons de transmettre dans un délai d'un an l'état final de réalisation des demandes de mesures correctives auprès du Département Inspection Contrôle () de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire ainsi que du Conseil Départemental () de la Vendée, en vue de l'organisation du suivi de cette inspection, en lien avec la délégation territoriale.

Nous vous prions d'agrérer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur Général Adjoint
du Pôle Solidarités et Famille

P/ Le Directeur général
de l'ARS Pays de la Loire

#####

#####

TABLEAU DES DEMANDES DE MESURES CORRECTIVES
EHPAD MULTISITES PAYS DE CHANTONNAY
EHPAD L'ASSEMBLE - SITE DE CHANTONNAY

N°	Demandes de mesures correctives envisagées	Niveau de priorité ¹	Echéancier de réalisation proposé
1- LES CONDITIONS D'INSTALLATION			
1.	S'assurer de l'accessibilité des dispositifs d'appels dans les lieux communs : toilettes, salle de bain.	1	Demande levée dans le cadre de la phase contradictoire
2.	Veiller à ne pas laisser de produits dangereux sur les chariots de ménage.	1	Demande levée dans le cadre de la phase contradictoire
3.	Stocker tous les produits d'entretien et de nettoyage dans un espace non accessible aux résidents et fermé à clé.	1	Demande levée dans le cadre de la phase contradictoire
2- LES CONDITIONS D'ORGANISATION			
4.	Statuer sur le fonctionnement de la place d'hébergement temporaire	2	6 mois
5.	Formaliser un projet d'établissement spécifique à l'EHPAD	1	1 an
6.	Former l'encadrement à la démarche qualité/gestion des risques	1	6 mois
7.	Actualiser le plan d'amélioration continue de la qualité.	2	Demande levée dans le cadre de la phase contradictoire
8.	Compléter systématiquement les dossiers administratifs des personnels des éléments de preuve relatifs à la consultation des extraits de casier judiciaire lors de l'embauche (bulletin n°2) du Casier Judiciaire National	1	6 mois
9.	Solliciter l'avis du CVS et des représentants du personnel dans le cadre de l'actualisation du règlement de fonctionnement	2	1 an et plus
10.	Proposer aux professionnels une prestation d'analyse de la pratique par un psychologue extérieur à l'établissement.	2	6 mois
11.	Prévoir un dispositif opérationnel de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations écrites et orales des usagers et des familles.	2	6 mois
12.	Etendre la portée du plan bleu pour en faire un véritable plan global de gestion de crise selon les recommandations de l'ARS Pays de la Loire (article D312-160 du CASF).	2	6 mois

[1] Priorité de niveau 1 : l'écart constaté présente un enjeu fort en termes de qualité et de sécurité
 Priorité de niveau 2 : l'écart constaté présente un enjeu significatif

TABLEAU DES DEMANDES DE MESURES CORRECTIVES
EHPAD MULTISITES PAYS DE CHANTONNAY
EHPAD L'ASSEMBLE - SITE DE CHANTONNAY

3 – L'ADMISSION ET L'INDIVIDUALISATION DES ACCOMPAGNEMENTS			
13.	Mettre en œuvre la procédure d'admission de l'EHPAD concernant la reprise des visites à domicile, préalables à l'admission.	2	Demande levée dans le cadre de la phase contradictoire
14.	Formaliser une procédure d'élaboration des projets personnalisés.	2	Demande levée dans le cadre de la phase contradictoire
15.	Normaliser la dynamique d'échanges pluridisciplinaires hebdomadaires autour de l'écriture et du suivi des projets personnalisés, en veillant à associer le résident et la famille. (L.311-3,7° du CASF)	2	Demande levée dans le cadre de la phase contradictoire
16.	Contractualiser un avenant annuel aux contrats de séjour, intégrant les principaux objectifs des projets personnalisés des résidents (art. D 311-8° du CASF relatif au contrat de séjour).	2	6 mois
17.	Formaliser une annexe au contrat de séjour pour les personnes ayant une restriction partielle de leur liberté d'aller et venir (porteuses d'un médaillon anti sorties inopinées), conformément aux dispositions des articles R 311-0-5 à R 311-0-9 du CASF.	1	Demande levée dans le cadre de la phase contradictoire
18.	Professionnaliser la fonction animation	2	6 mois
19.	Mettre à disposition des professionnels non diplômés et des stagiaires, les protocoles du référentiel métier AS (toilettes, douches, bains et changes en particulier)	2	6 mois
20.	Améliorer l'offre de restauration en proposant un plat de substitution complet.	1	6 mois
21.	Réactiver la commission des menus.	1	1 an
22.	Renforcer la proposition de collation le soir pour réduire le délai de jeûne. Assurer une traçabilité au plan de soin du résident.	1	Dès réception du présent rapport
23.	Proposer aux résidents qui le souhaitent une aide dans l'exercice de la citoyenneté.	2	6 mois

[1] Priorité de niveau 1 : l'écart constaté présente un enjeu fort en termes de qualité et de sécurité
 Priorité de niveau 2 : l'écart constaté présente un enjeu significatif